

Compte-rendu Conseil Municipal **Séance du 23 novembre 2022**

Date de la convocation : 18 novembre 2022

Présents : ARNAUD Sylvie, VIDAL Alain, BRINGER Christophe, LARGIER Dominique, COLONNA Philippe, PLO Roger, GARCIA Adrien

Absent : ANJARRY Gérard, LHERBIER-CLAIR Emilie, ROCHEDY Fabien

- **Renouvellement d'exploitation de la carrière de pouzzolane de Preyssac et du Rachas sur la commune de Cayres**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une enquête publique est en cours concernant le renouvellement d'exploitation de la carrière de pouzzolane de Preyssac et du Rachas sur la commune de Cayres, ainsi que l'extension de l'emprise de cette carrière.

Les communes voisines de la commune de Cayres doivent exprimer un avis sur la prolongation de cette exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable à cette prolongation d'exploitation et d'extension de l'emprise

- **Recensement de la population 2023**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que notre commune figure parmi la liste des communes à recenser en 2023. Celui-ci se déroulera sur le territoire de la Commune du 19 janvier au 18 février 2023.

A cet effet, la commune doit recruter un agent recenseur pour effectuer cette enquête. Le Conseil Municipal prend acte de la candidature déposée par Madame Sophie JACQUET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la candidature déposée par Madame Sophie JACQUET. L'agent recenseur devra participer aux deux demi-journées de formation qui auront lieu début janvier 2023. Il percevra la dotation forfaitaire de recensement qui pour notre commune, s'élève à 578 euros brut.

- **modification des tarifs de l'eau**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour la facturation 2023 :

- Abonnement compteur (part fixe) : 60 €
- Abonnement assainissement (part fixe) : 25 €
- Prix du m3 Eau :
- De 0 à 200 m3 : 0.70 euros/m3
- De 201 à 99999 m3 : 0.55 euros/m3
- Prix du m3 Assainissement : 0.30 euros/m3

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

- **Tarifs du camping**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs suivants pour l'année 2023 à savoir pour rappel

- Emplacement tente : 4,00€ par jour
- Prix par personne : 3,00€ par jour
- Branchement électrique (caravanes et camping-car de taille importante) : 3,00€ par jour
- Forfait camping-car (pour deux personnes, électricité comprise) : 13,00€ par jour
- Personne supplémentaire : 2,00 € par jour
- Vidange et recharge – camping-car : 2,00€
- Emplacement mort : 3,00 € par jour

- **Demande de subvention classe orchestre Collège Stevenson à Landos**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par le collège de Landos concernant la classe orchestre.

Madame le Maire propose que la subvention s'élève à 60 € par élève de la commune participant à cette classe soit 120 € (2 élèves).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au versement de cette subvention.

- **Augmentation du tarif de repas à la cantine scolaire**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation, à partir du 1^{er} janvier 2023, du repas scolaire servi à l'Auberge du Couvige. Le prix du repas sera fixé à 6.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'augmentation du prix du repas et maintient la participation de la Commune à hauteur de 2.50 € par repas. L'augmentation sera répercutée sur la part des familles.

En conséquence, la participation demandée à la commune Saint-Haon pour les enfants résidents sur sa commune n'évolue pas et reste fixée à 2.50 € par repas.